

OBJET : TARIFS MEDIATHEQUE

Le Maire de la Commune de SAINT-REMY,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22,

VU la délégation du Conseil Municipal accordée à Madame le Maire par délibération n° 27/20 du 02 juin 2020, l'autorisant à fixer les tarifs des Services Municipaux,

VU la décision n°2860/12 du 24 septembre 2012 créant une régie de recette à la Médiathèque de SAINT-REMY.

CONSIDERANT que dans un souci de favoriser l'accès à la culture pour tous les jeunes, il est proposé d'appliquer la gratuité aux jeunes de moins de 18 ans.

DECIDE

ARTICLE 1 : Les tarifs suivants seront appliqués à compter du 1^{er} septembre 2020 à la Médiathèque de SAINT REMY

		T A R I F S	
		SAN REMOIS	EXTERIEURS
COTISATION ANNUELLE	ADULTE	6,00 €	12,00 €
	MOINS DE 18 ANS	GRATUIT	2,00 €
	ETUDIANT, DEMANDEUR D'EMPLOI, BENEFICIAIRE MINIMA SOCIAUX	1.00 €	
	CARTE COLLECTIVE	GRATUIT	6,00 €
RAPPEL par carte (individuelle ou collective)	1er Rappel	1.00 €	
	2ème Rappel	2.00 €	
	3ème Rappel	4.00 €	
	Facturation par le Trésor Public des documents non restitués après le 3 ^{ème} rappel		
NON RESTITUTION d'un document, DVD, liseuse		Rachat ou remboursement du document, DVD, liseuse	
AMENDE FORFAITAIRE (voir art. 16)		Livre : 10 € Magazine : 5 € DVD : 20 €	
IMPRESSION	Noir et blanc : la page	0.10 €	
	A partir de 10 pages	0.05 €	
	Couleur : la page	0.30 €	

ARTICLE 2 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution des présentes dispositions qui seront affichées et publiées au Recueil des Actes Administratifs de la Commune, après transmission à Monsieur le Sous-Préfet de Chalon sur Saône. Un exemplaire sera adressé à Madame le Trésorier de Chalon Périphérie.

Fait à SAINT-REMY, le 22 juin 2020

Florence PLISSONNIER
Maire



Certifié exécutoire pour avoir été reçu à
la Sous Préfecture
le 29 JUIN 2020

et publié, affiché ou notifié
le 29 JUIN 2020

Florence PLISSONNIER
Maire

